

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 00993

Numéro SIREN : 811 182 450

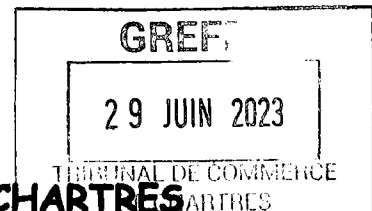
Nom ou dénomination : @FORSSIC

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000026

REQUETE

A MR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES



JE SOUSSIGNEE : Mme Sandrine BERTHIER

agissant en qualité de présidente de la société @FORSSIC, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé Chemin des Mésanges - Fermaincourt - 28500 MONTREUIL, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le n°811 182 450,

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société @FORSSIC a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.223-26 du Code de Commerce, l'assemblée générale doit approuver les comptes de la société @FORSSIC dans les 6 mois à compter de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin 2023.

Cependant, en raison de diverses difficultés rencontrées, et notamment celles liées à la transmission des comptes annuels et du rapport de gestion au Commissaire aux Comptes (hors délai de 45 jours avant l'approbation des comptes), celui-ci n'a pu accomplir ses diligences. L'assemblée générale ordinaire annuelle ne pourra se tenir dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Mr le Président, de bien vouloir proroger de (3) mois le délai d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à MONTREUIL

Le 23 juin 2023

Sandrine BERTHIER

SAS @ForSSic
1 Chemin des Mésanges - Fermaincourt
28500 MONTREUIL
Tél : 06 45 94 55 78
s.berthier@forssic.fr
SIRET 811 182 450 00031

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'B' intertwined.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES
22 boulevard Chasles - 28000 CHARTRES

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, François ROBINET, Président du Tribunal de Commerce assisté de Jurmilla RICHARDEAU, commis-greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

@FORSSIC SAS, dont le siège social est situé chemin des Mésanges Fermaincourt 28500 MONTREUIL, immatriculée au RCS Chartres 811 182 450

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L. 242-10, R. 123-111, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,,

EN CONSEQUENCE,

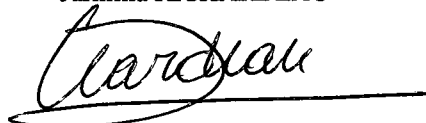
PROROGEONS jusqu'au 30/09/2023 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de @FORSSIC SAS, dont le siège social est situé chemin des Mésanges Fermaincourt 28500 MONTREUIL, immatriculée au RCS Chartres 811 182 450 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe à la charge de la partie requérante et les liquidons à la somme de 33.34 Euros TTC.

Fait à CHARTRES le 30/06/2023

Le commis-greffier

Jurmilla RICHARDEAU



Le Président du Tribunal de Commerce
François ROBINET



Pour expédition certifiée conforme à l'original

